

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

### RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Code: 411 00 15135-2856A  
Dénomination: ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination: Colle époxy reconstituteur pour métaux  
supplémentaire

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: Meccanocar Italia S.r.l.  
Adresse: Via San Francesco, 22  
Localité et Etat: 56033 Capannoli (PI)  
Italy

Tél. +39 0587 609433

Fax +39 0587 607145

Courrier de la personne compétente,  
personne chargée de la fiche de données de  
sécurité. [moreno.meini@meccanocar.it](mailto:moreno.meini@meccanocar.it)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

### RUBRIQUE 2. Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830.

D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

#### Classification et indication de danger:

Lésions oculaires graves, catégorie 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux.
Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1A	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

**ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)**

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

<b>H318</b>	Provoque de graves lésions des yeux.
<b>H315</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>H317</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>H411</b>	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

<b>P280</b>	Porter gants de protection et équipement de protection des yeux / du visage.
<b>P272</b>	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
<b>P273</b>	Éviter le rejet dans l'environnement.
<b>P302+P352</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.

**Contient:** 2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane  
FORMALDÉHYDE, PRODUITS DE RÉACTION OLIGOMÈRE AVEC DU 1-CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE ET DU PHÉNOL

### 2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

## RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)
<b>2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane</b> CAS 1675-54-3 CE 216-823-5 INDEX - N° Reg. 01-2119456619-26-XXXX	70 ≤ x < 74	Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 2 H411
<b>FORMALDÉHYDE, PRODUITS DE RÉACTION OLIGOMÈRE AVEC DU 1-CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE ET DU PHÉNOL</b> CAS 9003-36-5 CE 500-006-8	19,5 ≤ x < 21	Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1A H317, Aquatic Chronic 2 H411

**ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)**

INDEX -

N° Reg. 01-2119454392-40-XXXX

**[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI)  
PROPIL] TRIMETOXYSYLANE**

CAS 2530-83-8                      4,5 ≤ x &lt; 5                      Eye Dam. 1 H318

CE 219-784-2

INDEX -

N° Reg. 01-2119513212-58-XXXX

**ALUMINIUM EN POWDRE  
(PYROPHORIQUE)**

CAS 7429-90-5                      4,5 ≤ x &lt; 5                      Pyr. Sol. 1 H250, Water-react. 2 H261, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: T

CE 231-072-3

INDEX 013-001-00-6

N° Reg. 01-2119529243-45-XXXX

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

**RUBRIQUE 4. Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.

INGESTION: Appeler aussitôt un médecin. Ne pas provoquer les vomissements. Sauf autorisation expresse du médecin, ne rien administrer.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Informations pas disponibles

**RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS**

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

**MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS**

Aucun en particulier.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange****DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE**

Éviter de respirer les produits de combustion.

**ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)****5.3. Conseils aux pompiers****INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

**ÉQUIPEMENT**

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

**RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

**RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipuler le produit après avoir consulté toutes les autres sections de la présente fiche de sécurité. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés, à un endroit bien aéré, à l'abri des rayons directs de soleil. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Informations pas disponibles

## ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)

## RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 - INRS
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits (Third edition,published 2018)
NOR	Norge	Fastsatt av Arbeids- og sosialdepartementet 21. august 2018 med hjemmel i lov 17. juni 2005 nr. 62 om arbeidsmiljø, arbeidstid, stillingsvern mv. (arbeidsmiljøloven) § 1-3, § 1-4 og § 4-5
	TLV-ACGIH	ACGIH 2019

## 2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,006	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,001	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,341	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,034	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	10	mg/l
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)	11	mg/kg
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,065	mg/kg

## Santé –

## Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				0,5 mg/kg bw/d				4,93 mg/kg bw/d
Inhalation				0,87 mg/m3				4,93 mg/m3
Dermique				8,93 mg/kg bw/d				0,75 mg/kg bw/d

## ALUMINIUM EN POUDRE (PYROPHORIQUE)

## Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLEP	FRA	10				
WEL	GBR	10				INHALA
WEL	GBR	4				RESPIR
TLV	NOR	2				
TLV-ACGIH		1	0,9			

## Santé –

## Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				7,9 mg/kg bw/d				
Inhalation							3,72 mg/m3	3,72 mg/m3

**ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)****[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL] TRIMETOXYSYLANE**

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,45	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,045	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	1,6	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,16	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	8,2	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,063	mg/kg

**Santé –****Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				5 mg/kg bw/d				
Inhalation				17 mg/m3				70,5 mg/m3
Dermique				5 mg/kg bw/d				10 mg/kg bw/d

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

**PROTECTION DES MAINS**

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374).

Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

**PROTECTION DES PEAU**

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

**PROTECTION DES YEUX**

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

**PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES**

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

**ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)**

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

**CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE**

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane

Utiliser des gants résistants aux produits chimiques classés selon EN374: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matériau barrière préféré pour les gants comprennent: le caoutchouc butyle. Stratifié d'alcool éthylvinyle ("EVAL"). Caoutchouc nitrile / butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Néoprène. Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, un gant de classe de protection 6 est recommandé (temps de pénétration supérieur à 480 minutes selon EN 374). Lorsque seul un bref contact est prévu, un gant avec une classe de protection de 1 ou plus est recommandé (temps de percée supérieur à 10 minutes selon EN 374). AVIS: la sélection d'un gant spécifique pour une application particulière et la durée d'utilisation dans un environnement de travail doivent également prendre en compte tous les facteurs pertinents sur le lieu de travail tels que, mais sans s'y limiter: les autres produits chimiques pouvant être manipulés, exigences physiques (protection contre les coupures / perforations, dextérité, protection thermique), réactions potentielles du corps aux matériaux des gants, ainsi que les instructions / spécifications fournies par le fournisseur de gants.

**ALUMINIUM EN POUDRE (PYROPHORIQUE)**

Manipuler selon les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Porter des vêtements et un équipement de protection appropriés.

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL] TRIMETOXYSYLANE

Si ce produit doit être mélangé avec d'autres substances, il est nécessaire de contacter un fournisseur de gants de protection approuvés CE. Matériau: 898 Butoject, temps de pénétration minimum: 480 min, épaisseur des gants: 0,7 mm, directive: EN 374

**RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat Physique	pâteux
Couleur	aluminium
Odeur	léger
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Pas applicable
Point de fusion ou de congélation	Pas disponible
Point initial d'ébullition	> 250 °C
Intervalle d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	> 150 °C
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité de solides et gaz	Pas disponible
Limite inférieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite supérieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite inférieur d'explosion	Pas disponible
Limite supérieur d'explosion	Pas disponible

**ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)**

Pression de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative	1
Solubilité	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammabilité	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	>20,5 mm <sup>2</sup> /sec (40°C)
Propriétés explosives	Pas disponible
Propriétés comburantes	Pas disponible

**9.2. Autres informations**

Informations pas disponibles

**RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane

Cela ne se produira pas de lui-même. Des masses de plus d'une livre (0,5 kg) de produit plus une amine aliphatique provoqueront une polymérisation irréversible avec une importante accumulation de chaleur.

FORMALDÉHYDE, PRODUITS DE RÉACTION OLIGOMÈRE AVEC DU 1-CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE ET DU PHÉNOL

Réagit avec les acides, les alcalis et les agents oxydants. Réagit avec les amines.

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL] TRIMETOXYSYLANE

**POLYMÉRISATION - HYDROLYSE** Les esters d'époxy-silane ne sont pas des monomères au sens commun, mais des matériaux polymères peuvent être produits dans certaines conditions d'hydrolyse partielle catalysée. Les polysiloxanes sont produits par polymérisation du groupe ester silylé en présence de quantités contrôlées d'eau et de catalyseur alcalin ou acide à température ambiante. A des températures légèrement plus élevées (environ 50 ° C), les polyglycols ou éthers polyglycoliques sont produits par la fonction époxy dans les mêmes conditions de concentration d'eau et de catalyseur alcalin ou acide. Dans la mesure où ces deux réactions sont exothermiques et peuvent se produire simultanément, la chaleur dégagée peut être cumulative et accélérer considérablement la vitesse des réactions. Il est donc essentiel d'éviter la contamination accidentelle des esters époxy avec de l'eau et que l'hydrolyse intentionnelle soit correctement contrôlée pour éviter des conséquences dangereuses.



#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane

Évitez l'exposition à court terme à des températures supérieures à 300 ° C

Une décomposition potentiellement violente peut survenir au-dessus de 350 ° C

Évitez une exposition prolongée à des températures supérieures à 250 ° C

La génération de gaz pendant la décomposition peut provoquer une pression dans des systèmes fermés. La montée en pression peut être rapide.

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL] TRIMETOXYSYLANE

Évitez tout contact avec des sources d'ignition.

#### 10.5. Matières incompatibles

2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane

Évitez tout contact avec des matières oxydantes. Évitez le contact avec: les acides. Bases. Évitez tout contact accidentel avec des amines.

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL] TRIMETOXYSYLANE

Réagit avec l'eau ou l'humidité pour former du méthanol

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane

Les produits de décomposition dépendent de la température, de l'alimentation en air et de la présence d'autres matériaux. Les gaz sont libérés lors de la décomposition. La réaction exothermique incontrôlée des résines époxy libère des phénols, du monoxyde de carbone et de l'eau.

FORMALDÉHYDE, PRODUITS DE RÉACTION OLIGOMÈRE AVEC DU 1-CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE ET DU PHÉNOL

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL] TRIMETOXYSYLANE

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone Oxydes de silicium.

## RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

**ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)**Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGÜE

LC50 (Inhalation) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

LD50 (Oral) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

LD50 (Dermal) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL] TRIMETOXYSYLANE

LD50 (Or.) 8025 mg/kg Rat - Wistar

LD50 (Der) 4250 mg/kg Rabbit - New Zeland white

LC50 (Inh) 5,3 mg/l Rat - Fischer 344

2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane

Méthode: OCDE 420

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50&gt; 2000 mg / kg pc

Méthode: OCDE 402

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50&gt; 2000 mg / kg pc

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL] TRIMETOXYSYLANE

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 401

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50 7,5 ml / kg pc

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 403

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (aérosol)

Résultats: CL50&gt; 5,3 mg / L d'air

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 402

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle)

**ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)**

Voie d'exposition: cutanée  
Résultats: DL50 3,97 mL / kg pc

**CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE**

Provoque une irritation cutanée

2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane

Méthode: OCDE 404

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: légèrement irritant

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL] TRIMETOXYSYLANE

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 404

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non irritant

**LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE**

Provoque des lésions oculaires graves

2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane

Méthode: OCDE 405

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: non irritant

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL] TRIMETOXYSYLANE

Méthode: OCDE 405

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: Corrosif

**SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE**

Sensibilisant pour la peau

2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane

Méthode: OCDE 429

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (CBA / J; femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: Sensibilisant

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL] TRIMETOXYSYLANE

Méthode: OCDE 406

Fiabilité: 1

Espèce: cobaye (Dunkin-Hartley; femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non sensibilisant

**ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)****MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES**

Aucune des réponses aux critères de classification de la classe de danger

2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane

Méthode: test in vitro OCDE 472

Fiabilité: 1

Espèce: S. typhimurium, E. Coli

Résultats: négatifs

Méthode: test OCDE 488 in vivo

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (F344 gros bleu; mâle)

Voie d'exposition: Oral

Résultats: négatifs

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL] TRIMETOXYSYLANE

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 2

Espèce: S. typhimurium

Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

Méthode: test OCDE 489 in vivo

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: positifs

**CANCÉROGÉNÉICITÉ**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane

Méthode: OCDE 453

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL] TRIMETOXYSYLANE

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Souris (C3H; mâle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: NOAEL >= 5 autres: mg / kg pc / jour

**TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION**

Aucune des réponses aux critères de classification de la classe de danger

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité

2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane

Méthode: OCDE 416

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Oral

Résultats: négatifs (fertilité)

Effets néfastes sur le développement des descendants

2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane

**ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)**

Méthode: EPA: directives de test TSCA (EPA, 1985)

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: négatifs (développement)

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL] TRIMETOXYSYLANE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL (développement) 200 et = 400 mg / kg pc / jour

**TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLÉS - EXPOSITION UNIQUE**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

ALUMINIUM EN POUDRE (PYROPHORIQUE)

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL] TRIMETOXYSYLANE

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

**TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLÉS - EXPOSITION RÉPÉTÉE**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane

Méthode: OCDE 408

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs

Méthode: OCDE 411

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (B6C3F1; mâle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: négatifs

ALUMINIUM EN POUDRE (PYROPHORIQUE)

Sur la base des données disponibles et par le jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles en cas d'exposition prolongée ou répétée.

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL] TRIMETOXYSYLANE

Méthode: OCDE 408

Fiabilité: 1

## ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)  
Voie d'exposition: Orale  
Résultats: NOAEL > = 1 000 mg / kg pc / jour

**DANGER PAR ASPIRATION**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**RUBRIQUE 12. Informations écologiques**

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est toxique pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

**12.1. Toxicité**

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL]

TRIMETOXYSYLANE

LC50 - Poissons

55 mg/l/96h Cyprinus carpio

EC50 - Crustacés

324 mg/l/48h Simocephalus vetulus

2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl)  
propane

LC50 - Poissons

2 mg/l/96h

EC50 - Crustacés

1,8 mg/l/48h

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques

11 mg/l/72h

EC10 Algues / Plantes Aquatiques

4,2 mg/l/72h

NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques

4,2 mg/l

**12.2. Persistance et dégradabilité**

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL] TRIMETOXYSYLANE

Dégradable rapidement dans l'eau.

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL]

TRIMETOXYSYLANE

NON rapidement dégradable

ALUMINIUM EN POUDRE  
(PYROPHORIQUE)

Solubilité dans l'eau

0 mg/l

Dégradabilité: données pas disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL]

TRIMETOXYSYLANE

Coefficient de répartition

: n-octanol/eau

-2,6

**12.4. Mobilité dans le sol**

Informations pas disponibles

**ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)****12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

**12.6. Autres effets néfastes**

Informations pas disponibles

**RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

**EMBALLAGES CONTAMINÉS**

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

**2,2-bis (4- (2,3-époxypropoxy) phényl) propane**

Ce produit, lorsqu'il est éliminé dans son état inutilisé et non contaminé, doit être traité comme un déchet dangereux conformément à la directive CE 2008/98 / CE. Les pratiques d'élimination doivent être conformes à toutes les lois nationales et provinciales et aux lois locales ou locales régissant les déchets dangereux. Une évaluation plus approfondie peut être nécessaire pour les matières usées, contaminées et résiduelles. Ne pas rejeter dans les égouts, sur le sol ou dans une étendue d'eau.

**[3- (2,3-EPOSSIPROPOSSI) PROPIL] TRIMETOXYSYLANE**

-Informations générales: voir la section Contrôles de l'exposition / protection individuelle pour des informations sur les équipements de protection individuelle appropriés. La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Ne pas rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

-Méthodes d'élimination: peuvent être incinérées conformément aux réglementations locales.

**RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

ADR / RID, IMDG, 3082

IATA:

ADR / RID: Transporté dans des emballages simples ou internes d'une capacité ≤ 5Kg ou 5L, le produit n'est pas soumis aux dispositions ADR/RID, conformément à la Disposition spéciale 375.

IMDG: Transporté dans des emballages simples ou internes d'une capacité ≤ 5Kg

**ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)**

ou 5L, le produit n'est pas soumis aux dispositions du IMDG Code, conformément à la Section 2.10.2.7.

IATA: Transporté dans des emballages simples ou internes d'une capacité ≤ 5Kg ou 5L, le produit n'est pas soumis aux autres dispositions IATA, conformément à la Disposition spéciale A375.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR / RID: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
 IMDG: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
 IATA: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR / RID: Classe: 9 Etiquette: 9  
 IMDG: Classe: 9 Etiquette: 9  
 IATA: Classe: 9 Etiquette: 9

**14.4. Groupe d'emballage**

ADR / RID, IMDG, IATA: III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR / RID: Environmentally Hazardous  
 IMDG: Marine Pollutant  
 IATA: Environmentally Hazardous

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

ADR / RID: HIN - Kemler: 90

Quantités  
Limitées: 5 L

Code de  
restriction en



## ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)

IMDG:	Special Provision: -	Quantités Limitées: 5 L	tunnels: (-)
IATA:	EMS: F-A, S-F	Quantité maximale: 450 L	Mode d'emballage: 964
	Cargo:	Quantité maximale: 450 L	Mode d'emballage: 964
	Pass.:	A97, A158, A197	
	Instructions particulières:		

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Informations non pertinentes

**RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE  
: E2

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit

Point 3 - 40

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012

;

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

;

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

;

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que

**ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)**

le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange

/  
des substances indiqués dans la section 3 n`a été effectuée.

**RUBRIQUE 16. Autres informations**

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

<b>Pyr. Sol. 1</b>	Matière solide pyrophorique, catégorie 1
<b>Water-react. 2</b>	Substance ou mélange qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, catégorie 2
<b>Eye Dam. 1</b>	Lésions oculaires graves, catégorie 1
<b>Eye Irrit. 2</b>	Irritation oculaire, catégorie 2
<b>Skin Irrit. 2</b>	Irritation cutanée, catégorie 2
<b>Skin Sens. 1</b>	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
<b>Skin Sens. 1A</b>	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
<b>Aquatic Chronic 2</b>	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2
<b>H250</b>	S'enflamme spontanément au contact de l'air.
<b>H261</b>	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
<b>H318</b>	Provoque de graves lésions des yeux.
<b>H319</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>H315</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>H317</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>H411</b>	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**LÉGENDE:**

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme

**ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (A)**

- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

**BIBLIOGRAPHIE GENERALE:**

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
15. Règlement (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
16. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)

- The Merck Index. - 10th Edition

- Handling Chemical Safety

- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)

- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology

- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition

- Site Internet IFA GESTIS

- Site Internet Agence ECHA

- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

**Note pour les usagers:**

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP, sauf autres indications figurant dans les sections 11 et 12.

Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

02 / 03 / 04 / 06 / 07 / 08 / 10 / 11 / 12 / 13 / 16.

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

### RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Code: 411 00 15135-2856B  
Dénomination: ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (B)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination: Colle époxy reconstituteur pour métaux  
supplémentaire

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: Meccanocar Italia S.r.l.  
Adresse: Via San Francesco, 22  
Localité et Etat: 56033 Capannoli (PI)  
Italy

Tél. +39 0587 609433

Fax +39 0587 607145

Courrier de la personne compétente,  
personne chargée de la fiche de données de  
sécurité. [moreno.meini@meccanocar.it](mailto:moreno.meini@meccanocar.it)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

### RUBRIQUE 2. Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830.

D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

#### Classification et indication de danger:

Lésions oculaires graves, catégorie 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

**ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (B)**

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement:

Attention

Mentions de danger:

**H317** Peut provoquer une allergie cutanée.  
**H412** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
**EUH208** Contient: HYDROQUINONE  
 Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence:

**P280** Porter des gants de protection / des vêtements protection / un équipement de protection des yeux / du visage.  
**P272** Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
**P273** Éviter le rejet dans l'environnement.  
**P302+P352** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et savon.  
**P362+P364** Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Contient:** PRODUITS DE RÉACTION DE PENTAÉRITRITOL, PROPOSSYLATE ET 1-CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE AVEC DE L'ACIDE SULFIDIQUE

### 2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

## RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)
<b>PRODUITS DE RÉACTION DE PENTAÉRITRITOL, PROPOSSYLATE ET 1-CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE AVEC DE L'ACIDE SULFIDIQUE</b>		
CAS -	35 ≤ x < 37,5	Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 3 H412
CE 701-196-7		
INDEX -		
N° Reg. 01-2120118957-46-XXXX		
<b>1,3-bis [3- (diméthylamino) propyl] urée</b>		
CAS 52338-87-1	6 ≤ x < 7	Skin Corr. 1 H314, Eye Dam. 1 H318

**ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (B)**

CE 257-861-2

INDEX -

N° Reg. 01-2120781639-37-XXXX

**HYDROQUINONE**

CAS 123-31-9

0,5 ≤ x &lt; 0,6

Carc. 2 H351, Muta. 2 H341, Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318, Skin  
Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1 H400 M=10

CE 204-617-8

INDEX 604-005-00-4

N° Reg. 01-2119524016-51-XXXX

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

**RUBRIQUE 4. Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 30/60 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter aussitôt un médecin.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Consulter aussitôt un médecin.

INGESTION: Faire boire dans la plus grande quantité possible. Consulter aussitôt un médecin. Ne provoquer de vomissement que sur autorisation expresse du médecin.

INHALATION: Appeler aussitôt un médecin. Amener la personne à l'air libre loin du lieu de l'accident. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Adopter les précautions appropriées pour le secouriste.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Informations pas disponibles

**RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS**

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

**MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS**

Aucun en particulier.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange****DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE**

Éviter de respirer les produits de combustion.

**5.3. Conseils aux pompiers****INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

**ÉQUIPEMENT**

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants

**ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (B)**

pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

**RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

**RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipuler le produit après avoir consulté toutes les autres sections de la présente fiche de sécurité. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés, à un endroit bien aéré, à l'abri des rayons directs de soleil. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Informations pas disponibles

**RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

Références Réglementation:

ESP	España	LÍMITES DE EXPOSICIÓN PROFESIONAL PARA AGENTES QUÍMICOS EN ESPAÑA 2019 (INSST)
FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 - INRS
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits (Third edition, published 2018)
NOR	Norge	Fastsatt av Arbeids- og sosialdepartementet 21. august 2018 med hjemmel i lov 17. juni 2005 nr. 62 om arbeidsmiljø, arbeidstid, stillingsvern mv. (arbeidsmiljøloven) § 1-3, § 1-4 og § 4-5
	TLV-ACGIH	ACGIH 2019

## ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (B)

## PRODUITS DE RÉACTION DE PENTAÉRITRITOL, PROPOSSYLATE ET 1-CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE AVEC DE L'ACIDE SULFIDIQUE

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	7	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,7	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	32,2	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	3,2	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	10	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	2,3	mg/kg

## Santé –

## Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs			Effets sur les travailleurs				
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				1,9 mg/kg bw/d				
Inhalation				6,52 mg/m3				22 mg/m3
Dermique				1,61 mg/kg bw/d				2,7 mg/kg bw/d

## 1,3-bis [3- (diméthylamino) propyl] urée

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	9,3	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,93	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,372	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	3,72	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	1,8	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	1,98	mg/kg

## Santé –

## Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs			Effets sur les travailleurs				
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				0,833 mg/kg bw/d				
Inhalation						17,4 mg/m3		5,8 mg/m3
Dermique						4,8 mg/kg bw/d		2,33 mg/kg bw/d

## HYDROQUINONE

## Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP	2				
VLEP	FRA	2				
WEL	GBR	0,5				
TLV	NOR	0,5				
TLV-ACGIH		1				

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC



**ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (B)**

Valeur de référence en eau douce	0,057	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,057	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,49	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,049	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	0,71	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,064	mg/kg

**Santé –****Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs			Effets sur les travailleurs				
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				0,6 mg/kg bw/d				
Inhalation				1,05 mg/m3				2,1 mg/m3
Dermique				1,66 mg/kg bw/d				3,33 mg/kg bw/d

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

**PROTECTION DES MAINS**

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374).

Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

**PROTECTION DES PEAU**

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie III (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

**PROTECTION DES YEUX**

Il est recommandé de porter une visière à capuche de protection avec lunettes hermétiques (réf. norme EN 166).

**PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES**

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

**ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (B)****CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE**

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

**PRODUITS DE RÉACTION DE PENTAÉRITRITOL, PROPOSSYLATE ET 1-CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE AVEC DE L'ACIDE SULFIDIQUE**

Portez des gants résistants aux produits chimiques tels que le caoutchouc, le néoprène ou le vinyle et des vêtements de travail à manches longues.

1,3-bis [3- (diméthylamino) propyl] urée

Des gants en néoprène, des gants imperméables résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée doivent toujours être portés lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire.

**HYDROQUINONE**

Protection des mains: gants en caoutchouc, gants à manches longues.

Les gants de protection sélectionnés doivent répondre aux spécifications de la Directive UE 89/686 / CEE et à la norme EN 374 qui en dérive.

Veillez respecter les instructions de perméabilité et de temps de pénétration fournies par le fournisseur de gants. Tenez également compte des conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et de temps de contact.

Les gants doivent être jetés et remplacés s'il y a des signes de dégradation ou d'innovation chimique.

**RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat Physique	pâteux
Couleur	neutre
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Pas applicable
Point de fusion ou de congélation	Pas disponible
Point initial d'ébullition	> 250 °C
Intervalle d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	250 °C
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité de solides et gaz	Pas disponible
Limite inférieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite supérieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite inférieur d'explosion	Pas disponible
Limite supérieur d'explosion	Pas disponible
Pression de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative	Pas disponible
Solubilité	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas disponible

**ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (B)**

Température d'auto-inflammabilité	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	20,5 mm <sup>2</sup> /sec (40°C)
Propriétés explosives	Pas disponible
Propriétés comburantes	Pas disponible

**9.2. Autres informations**

Informations pas disponibles

**RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

PRODUITS DE RÉACTION DE PENTAÉRITRITOL, PROPOSSYLATE ET 1-CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE AVEC DE L'ACIDE SULFIDIQUE

Oxydants, acides.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

**HYDROQUINONE**

Chaleur, flammes et étincelles.  
Électricité statique  
Évitez la formation de poussière

**10.5. Matières incompatibles**

1,3-bis [3- (diméthylamino) propyl] urée

Acides organiques (par exemple acide acétique, acide citrique, etc.).

Acides minéraux.

hypochlorite de sodium

La réaction avec les peroxydes peut provoquer une décomposition violente du peroxyde, ce qui pourrait provoquer une explosion.

Agents oxydants

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

PRODUITS DE RÉACTION DE PENTAÉRITRITOL, PROPOSSYLATE ET 1-CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE AVEC DE L'ACIDE SULFIDIQUE

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, sulfure d'hydrogène, dioxyde de soufre, trioxyde de soufre.

1,3-bis [3- (diméthylamino) propyl] urée

**ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (B)**

Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
L'oxyde d'azote peut réagir avec les vapeurs d'eau pour former de l'acide nitrique corrosif.  
Ammoniaque

HYDROQUINONE

En cas de dégagement de combustion ou de décomposition thermique (pyrolyse): gaz toxique.

## RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

#### Effets interactifs

Informations pas disponibles

#### TOXICITÉ AIGUË

LC50 (Inhalation) du mélange:  
Non classé (aucun composant important)  
LD50 (Oral) du mélange:  
Non classé (aucun composant important)  
LD50 (Dermal) du mélange:  
Non classé (aucun composant important)

HYDROQUINONE

LD50 (Or.) 302 mg/kg Rat

LD50 (Der) > 900 mg/kg Rat

**ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (B)****PRODUITS DE RÉACTION DE PENTAÉRITRITOL, PROPOSSYLATE ET 1-CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE AVEC DE L'ACIDE SULFIDIQUE**

Méthode: OCDE 401

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Charles River; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: Non classé

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 403

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Albino Charles River; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: Non classé

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 402

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: Non classé

1,3-bis [3- (diméthylamino) propyl] urée

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.1

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50 env. 5 126 mg / kg pc

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.3

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50 env. 2 050 mg / kg pc

**HYDROQUINONE**

Méthode: OCDE 401

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Oral

Résultats: DL50&gt; 375 mg / kg pc

Méthode: OCDE 402

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50&gt; 2000 mg / kg pc

**CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE**

Aucune des réponses aux critères de classification de la classe de danger

**PRODUITS DE RÉACTION DE PENTAÉRITRITOL, PROPOSSYLATE ET 1-CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE AVEC DE L'ACIDE SULFIDIQUE**

Méthode: OCDE 404

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: Non classé

1,3-bis [3- (diméthylamino) propyl] urée

Méthode: OCDE 404

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non corrosif

**LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE**

**ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (B)**

Provoque des lésions oculaires tombes

PRODUITS DE RÉACTION DE PENTAÉRITRITOL, PROPOSSYLATE ET 1-CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE AVEC DE L'ACIDE SULFIDIQUE

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 405

Fiabilité: 2

Espèce: lapin (albinos de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: Non classé

1,3-bis [3- (diméthylamino) propyl] urée

Méthode: OCDE 405

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: Catégorie 1 (effets irréversibles sur l'œil)

**SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE**

Sensibilisant pour la peau

Peut produire une réaction allergique.Contient:HYDROQUINONE

PRODUITS DE RÉACTION DE PENTAÉRITRITOL, PROPOSSYLATE ET 1-CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE AVEC DE L'ACIDE SULFIDIQUE

Méthode: OCDE 429

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (CBA / J; femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: Sensibilisant

1,3-bis [3- (diméthylamino) propyl] urée

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 406

Fiabilité: 1

Espèce: cobaye (mâle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non sensibilisant

**HYDROQUINONE**

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 429

Fiabilité: 2

Espèce: Souris (CBA; femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: Sensibilisant

**MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES**

Aucune des réponses aux critères de classification de la classe de danger

PRODUITS DE RÉACTION DE PENTAÉRITRITOL, PROPOSSYLATE ET 1-CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE AVEC DE L'ACIDE SULFIDIQUE

Méthode: test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 1

Espèce: S. typhimurium

Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

1,3-bis [3- (diméthylamino) propyl] urée

Méthode: test in vitro OCDE 473

Fiabilité: 1

Espèce: hamster chinois (mâle / femelle)

Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

Méthode: équivalente ou similaire au test in vivo OCDE 474

**ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (B)**

Fiabilité: 1  
Espèce: Souris (mâle / femelle)  
Voie d'exposition: Orale  
Résultats: négatifs

**HYDROQUINONE**

Méthode: test in vitro OCDE 473  
Fiabilité: 1  
Espèce: Lymphocytes  
Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique  
Méthode: test OCDE 489 in vivo  
Fiabilité: 1  
Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)  
Voie d'exposition: Orale  
Résultats: négatifs

**CANCÉROGÉNÉCITÉ**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**HYDROQUINONE**

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 453  
Fiabilité: 2  
Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)  
Voie d'exposition: Orale  
Résultats: LOAEL = 50 mg / kg pc / jour

**TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**PRODUITS DE RÉACTION DE PENTAÉRITRITOL, PROPOSSYLATE ET 1-CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE AVEC DE L'ACIDE SULFIDIQUE**

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité  
**HYDROQUINONE**

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 478  
Fiabilité: 1  
Espèce: Rat (CRL; mâle / femelle)  
Voie d'exposition: Orale  
Résultats: négatifs (fertilité)

Effets néfastes sur le développement des descendants  
**HYDROQUINONE**

Méthode: EPA OTS 798.4900  
Fiabilité: 1  
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)  
Voie d'exposition: Orale  
Résultats: négatifs (développement)

**TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (B)**

1,3-bis [3- (diméthylamino) propyl] urée

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

**HYDROQUINONE**

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

PRODUITS DE RÉACTION DE PENTAÉRITRITOL, PROPOSSYLATE ET 1-CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE AVEC DE L'ACIDE SULFIDIQUE

Méthode: OCDE 408

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL = 75 mg / kg pc / jour

1,3-bis [3- (diméthylamino) propyl] urée

Méthode: OCDE 407

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL ca. 500 mg / kg pc / jour

**HYDROQUINONE**

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL = 50 mg / kg pc / jour

Référence bibliographique: Toxicité et cancérogénicité de l'hydroquinone chez les rats F344 / N et les souris B6C3F1, Kari FW, Bucher J, Eustis SL, Haseman JK, Huff JE (1992)

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 411

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: NOAEL masculin = 73,9 mg / kg pc / jour, NOAEL féminin = 109,6 mg / kg pc / jour

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

## RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est nuisible pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.



**ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (B)****12.1. Toxicité**

## HYDROQUINONE

LC50 - Poissons	0,044 mg/l/96h Danio rerio
EC50 - Crustacés	0,13 mg/l/48h Daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	17 mg/l/72h Chlorococcales

## 1,3-bis [3- (diméthylamino) propyl] urée

LC50 - Poissons	> 1000 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	93 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	> 100 mg/l/72h
EC10 Algues / Plantes Aquatiques	> 100 mg/l/72h

PRODUITS DE RÉACTION DE  
PENTAÉRITRITOL, PROPOSSYLATE ET 1-  
CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE AVEC DE  
L'ACIDE SULFIDIQUE

LC50 - Poissons	87 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	12 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	> 733 mg/l/72h

**12.2. Persistance et dégradabilité**

## HYDROQUINONE

Facilement dégradable dans l'eau, 70% en 14 jours.

## HYDROQUINONE

Solubilité dans l'eau > 10000 mg/l

Rapidement dégradable

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

## HYDROQUINONE

Coefficient de répartition : n-octanol/eau	0,59
BCF	3,162

**12.4. Mobilité dans le sol**

## HYDROQUINONE

Coefficient de répartition : sol/eau	1,585
---	-------

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

**12.6. Autres effets néfastes**

Informations pas disponibles

## RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

#### EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

#### PRODUITS DE RÉACTION DE PENTAÉRITRITOL, PROPOSSYLATE ET 1-CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE AVEC DE L'ACIDE SULFIDIQUE

Éliminez tous les déchets et équipements contaminés conformément à toutes les réglementations fédérales, étatiques et locales en matière de santé et d'environnement.

Ne laissez pas le matériau contaminer le système d'eau souterraine. Ne pas contaminer les eaux de surface.

#### 1,3-bis [3- (diméthylamino) propyl] urée

Jeter le récipient et le contenu non utilisé conformément aux exigences locales et locales.

#### HYDROQUINONE

Il ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

Ne jetez pas avec les ordures ménagères.

Il doit être incinéré dans une usine d'incinération appropriée en possession d'une autorisation délivrée par les autorités compétentes.

## RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

### 14.1. Numéro ONU

Pas applicable

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Pas applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Pas applicable

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas applicable

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Informations non pertinentes

### RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE

: Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit

Point 3

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

:

Aucune

**ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (B)**Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange

/  
des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

**RUBRIQUE 16. Autres informations**

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

<b>Carc. 2</b>	Cancérogénicité, catégorie 2
<b>Muta. 2</b>	Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2
<b>Acute Tox. 4</b>	Toxicité aiguë, catégorie 4
<b>Skin Corr. 1</b>	Corrosion cutanée, catégorie 1
<b>Eye Dam. 1</b>	Lésions oculaires graves, catégorie 1
<b>Skin Sens. 1</b>	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
<b>Aquatic Acute 1</b>	Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1
<b>Aquatic Chronic 3</b>	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3
<b>H351</b>	Susceptible de provoquer le cancer.
<b>H341</b>	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
<b>H302</b>	Nocif en cas d'ingestion.
<b>H314</b>	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
<b>H318</b>	Provoque de graves lésions des yeux.
<b>H317</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>H400</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques.
<b>H412</b>	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**LÉGENDE:**

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition

**ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (B)**

- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

**BIBLIOGRAPHIE GENERALE:**

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
  2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
  3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
  4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
  5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
  6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
  7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
  8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
  9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
  10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
  11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
  12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
  13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
  14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
  15. Règlement (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
  16. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
- The Merck Index. - 10th Edition
  - Handling Chemical Safety
  - INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
  - Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
  - N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
  - Site Internet IFA GESTIS
  - Site Internet Agence ECHA
  - Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

**Note pour les usagers:**

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP, sauf autres indications figurant dans les sections 11 et 12.

Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

01 / 02 / 03 / 06 / 08 / 10 / 11 / 12 / 13 / 16.